

1. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.
2. Les droits de location (acompte + frais de dossier) devront être payés avec la demande de réservation. L'acompte sera déduit du montant de la facture. Le solde du séjour devra être intégralement transmis 30 jours avant le début du séjour. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.
3. En cas de retard sur la date prévue d'arrivée, veuillez nous en aviser ; en l'absence de message, l'emplacement devient vacant 24 heures après la date d'arrivée mentionnée au contrat et le règlement intégral des prestations sera exigé.
4. En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez à devoir les frais de réservation et l'acompte si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée et la totalité de votre séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée.
5. Une assurance annulation peut être souscrite auprès de votre assureur ou directement auprès du camping moyennant un supplément de 2.7% du prix du séjour.
6. Le mobil home pourra être occupé à partir de 15 heures le jour de votre arrivée et devra être libéré avant 10 heures le jour de votre départ.
Forfait week-end : arrivée vendredi à partir de 16 heures et départ jusqu' au dimanche 14 heures.
7. Les hébergements sont loués pour un nombre de personnes indiqué sur le tarif en vigueur et pour un véhicule. Aucun surnombre ne pourra être envisagé sans autorisation de la direction.
8. Le tarif de location comprend l'emplacement pour une voiture, la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité. Tous les mobil-homes sont équipés de vaisselle, couvertures, ustensiles de cuisine, salon de jardin et parasol. Les draps et taies d'oreillers ne sont pas compris.
9. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis. Les autres chiens sont admis mais devront être tatoués et vaccinés ; ils donnent lieu au paiement d'une redevance selon le tarif en vigueur.
10. Les hébergements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à une remise en état immédiate aux frais du locataire. L'état d'inventaire de fin de location devra être rigoureusement identique à celui de début de location, tout manquant devra être payé par le locataire.
11. En garantie de ces dispositions, une caution de 300 € sera exigée du locataire le jour de son arrivée en deux chèques :
 - un de 50 € pour couvrir les frais de ménage à réaliser en fin de séjour si le mobil home n'a pas été remis dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. Ce chèque est restitué en fin de séjour.
 - Un de 250 € de garantie contre les dégâts éventuels, rendu à la fin de la location sous déduction éventuelle des frais de remise en état ou remplacement des manquants. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

En cas de départ en dehors des heures d'ouverture du bureau, la caution sera retournée par courrier au locataire après inspection des lieux.
12. Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.

OUVERTURE DE L'ACCUEIL	Basse saison		Juillet - août
	Lundi à vendredi	9h00 – 12h00 et 15h30 – 18h30	8h30 – 12h30 14h00 – 19h30
	Samedi	9h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00	
	Dimanche	9h30 – 12h30	